

Régimes à prestations définies (Projet de modification d'IAS 19)

Mai 2010

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES
ADRESSÉS À L'IASB ET AU CNC :
LE 6 SEPTEMBRE 2010**

Le présent exposé-sondage, dans lequel est proposée une norme internationale d'information financière, reflète des propositions formulées par l'IASB, que le CNC a l'intention d'adopter à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont en faveur du texte proposé expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui. Tous les commentaires reçus par le CNC seront postés sur son site Web, à www.cncanada.org, dans les dix jours suivant la date limite de réception des commentaires, à l'exception de ceux dont l'auteur a demandé la confidentialité. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

Pour être pris en considération, les commentaires devront parvenir au plus tard le 6 septembre 2010, à l'adresse suivante :

**Peter Martin, CA
Directeur, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2**

Un [formulaire de réponse](#) au CNC en format PDF a été posté avec le document pour faciliter votre tâche. Vous pouvez toutefois, si vous le préférez, faire parvenir vos commentaires par courriel (en format Word) à l'adresse suivante :
ed.accounting@cica.ca

Points saillants

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de l'ICCA – Comptabilité les modifications qui seront apportées à IAS 19, «Avantages du personnel», relativement à la comptabilisation des régimes à prestations définies.

Exposé-sondage de l'IASB

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage «[Régimes à prestations définies \(Projet de modification d'IAS 19\)](#)», qui peut être consulté sur son site Web, à www.iasb.org. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à IAS 19 sont résumées dans l'introduction de l'exposé-sondage de l'IASB. À celui-ci s'ajoutent la base des conclusions, des exemples et d'autres textes d'accompagnement qui ne font pas partie intégrante de l'exposé-sondage (et n'ont par conséquent pas été traduits en français), mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter. Par ailleurs, une synthèse générale des propositions, intitulée Snapshot, ainsi que la présentation archivée d'un webinaire sur le sujet sont accessibles à partir de la [page de l'IASB sur le projet](#).

Calendrier d'adoption et dispositions transitoires

L'IASB prévoit publier la version modifiée d'IAS 19 vers le milieu de 2011, mais n'en a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur. Les modifications ne devraient toutefois pas entrer en vigueur avant le 1^{er} janvier 2013.

Les modifications proposées s'appliqueraient de manière rétrospective, conformément à IAS 8, «Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs».

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. Les questions auxquelles l'IASB aimerait particulièrement que les parties prenantes répondent sont précisées dans l'appel à commentaires de l'exposé-sondage. Les intéressés canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC aimerait soumettre aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où les propositions contenues dans l'exposé-sondage seraient approuvées par l'IASB, y a-t-il certains aspects des modifications proposées qui les rendent totalement ou partiellement inappropriées pour les entités canadiennes, même si elles sont appropriées pour le reste du monde? Si oui, veuillez préciser quels aspects et quelles circonstances rendent les modifications proposées inappropriées pour les entités canadiennes.

Veuillez faire parvenir vos réponses à cette question supplémentaire directement au CNC.

Pour faciliter votre tâche, un formulaire de réponse en format PDF a été posté avec le document, et peut être téléchargé [ici](#). Vous pouvez enregistrer le formulaire pendant et après la rédaction de votre réponse, pour consultation future. Vous pouvez aussi faire parvenir vos commentaires par courriel (de préférence en format Word) à : ed.accounting@cica.ca.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 6 septembre 2010. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à cette date.